

Délivrance de plasma non décongelé



Etablissement de santé : ES privé / médecine-chirurgie-obstétrique-oncologie

- Distance ES-EFS ~ 20 minutes (aller)
- Activité transfusionnelle ~ 1000 à 5000 PSL / an dont 10 % PFC
- Dépôt urgence vitale - relais implanté en salle de réveil
- Stock urgence vitale : CGR O RH:1,2,-3,-4,5 KEL:-1 et O RH:-1,-2,-3,4,5 KEL:-1
Pas de plasma prévu dans la convention (donc ni congélateur, ni décongélateur)

Déroulement des faits : le 10/09/2020 à 20h en salle de réveil

- Commande au site EFS de 2 PFC en urgence relative pour ♀ 72 ans
- Réception par l'IDE de 2 PFC non décongelés transportés en carboglace +++

Conséquences : appel EFS, envoi d'une nouvelle commande de 2 PFC, retard de soins sans préjudice pour la patiente



Décision du 10/03/2020 définissant les principes des bonnes pratiques prévus à l'article L.1222-12 du code de la santé publique (Ligne directrice relative aux activités de délivrance et de distribution) :

Sauf circonstance exceptionnelle, le plasma conservé congelé est délivré décongelé



**Prescription de
plasma non décongelé**

/ ES ou service de soins

**Délivrance de
plasma non décongelé**

/ EFS ou site de délivrance



**Décongélation au bain-
marie à + 37°C +/- 2°C
ou toute autre méthode
approuvée par l'ANSM**